

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	U303 Spray universel noir satiné Spray 400 ml
REFERENCE	110033
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
ADRESSE	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
TEL	+ 34 93 860 49 23
FAX	+34 93 871 23 36
E-MAIL	info@bossauto.com
WEB	www.bossauto.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement**

Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone
 acétate de n-butyle
 butane-1-ol
 propane-2-ol

• **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

• **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Des autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

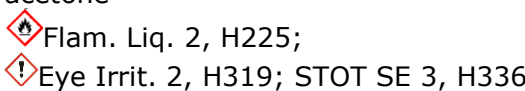
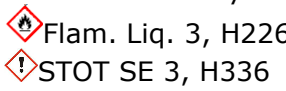
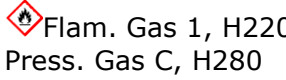

· PBT: Non applicable.









· vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Número de clasificación: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone 	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Número de clasificación: 607-025 00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle 	12,5-20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Número de clasificación: 601-003 00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane 	10-12,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Número de clasificación: 607-195-	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 	5-10%

00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Número de clasificación: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane  Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Número de clasificación: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane  Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Número de clasificación: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	butan-1-ol  Flam. Liq. 3, H226  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	2,5-5%
CAS: 9004-70-0	nitrocellulose solutions, with not more than 12.6% nitrogen, by dry mass, and not more than 55% nitrocellulose  Flam. Sol. 1, H228	1-2,5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Número de clasificación: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

A. Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

B. Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

C. Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

D. Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

A. Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

B. Moyens d'extinction inappropriés

Jets d'eau à pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

A. Indications pour une manipulation sécurisée

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

B. Indications pour prévenir incendies et explosions

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'stockage sécurée, en incluant possibles incompatibilités

A. Conditions nécessaires pour dépôts et entrepôts.

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

B. Indications concernant l'stockage conjoint

Pas nécessaire.

C. Information complémentaire sur les conditions de stockage.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Usages finals spécifiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de control

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone
VME Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle
VME Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
VME Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
risque de pénétration percutanée
106-97-8 butane
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
71-36-3 butane-1-ol
VME Valeur momentanée: 150 mg/m ³ , 50 ppm
67-63-0 propane-2-ol
VME Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Control de l'exposition

A. Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

- **Matériau des gants**

Pas nécessaire.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pas nécessaire.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:

Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Noir
Odeur:	De type solvanté
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	<0 °C. Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	333°C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	3500 hPa
Densité à 20 °C:	0,77489 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.

Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	91,8 %
EU-VOC:	712,6 g/l
EU-VOC in %:	91,77 %
Eau:	0,3 %
Teneur en substances solides:	1.4 %

9.2. Information additionnel

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5. Matériels incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

A. Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	39 mg/m ³ (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10770 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>17600 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>21,0 mg/m ³ (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	35,7 mg/m ³ (rat)
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50/4h	658000 mg/m ³ (rat)
71-36-3 butane-1-ol		

Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3430 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	17,76 mg/m ³ (rat)
67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	30 mg/m ³ (rat)

B. Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone
EC50 / 48 h 8800 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 48 h 2262 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h ((statique) 5540 mg/l (fish)
123-86-4 acétate de n-butyle
EC50 / 48 h 44 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 96 h 320 mg/l (algae)
LC50 / 24 h 205 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h 18 mg/l (Pimephales promelas)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
EC50 408 mg/l (daphnia magna)
71-36-3 butane-1-ol

EC50 / 48 h 1328 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h 8500 mg/l (algae)
LC50 / 96 h 1376 mg/l (Pimephales promelas)
67-63-0 propane-2-ol
EC50 / 48 h 13299 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h (dynamique) 4200 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes pour le traitement de résidus

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04 emballages métalliques

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 1950 AÉROSOLS

- IMDG AEROSOLS

- IATA AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

- IMDG, IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler: -
- No EMS: F-D,S-U
- Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

- Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 1L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D
- IMDG
- Limited quantities (LQ) 1L
- Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.1. Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.2. Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
- Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1
- Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3